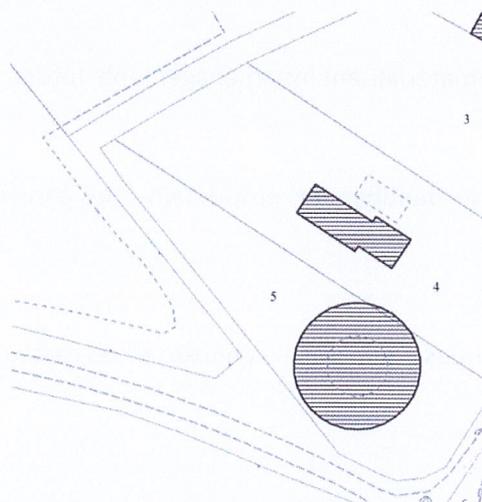
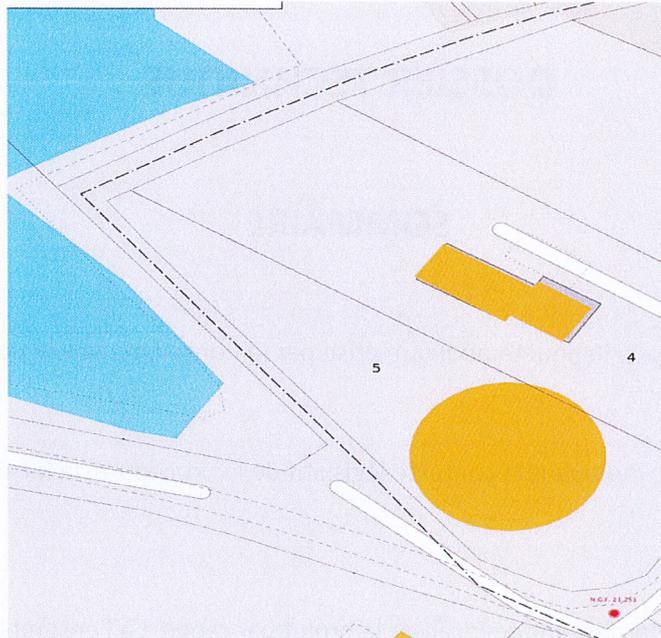


**DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE
PRIVE COMMUNAL EN VUE SA DESAFFECTATION ET DE SON ALIENATION**

CHEMIN COMMUNAL DU CHATEAU D'EAU



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

**DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE
PRIVE COMMUNAL EN VUE SA DESAFFECTATION ET DE SON ALIENATION**

CHEMIN COMMUNAL DU CHATEAU D'EAU

DOSSIER TECHNIQUE

SOMMAIRE

Pièce n°1 : La délibération de mise à l'enquête publique prise par le Conseil municipal de MACHECOUL SAINT MEME

Pièce n°2 : Une notice explicative indiquant le contexte législatif de la procédure, la localisation du projet et l'objet de la procédure

Pièce n°3 : Un plan de situation permettant de localiser le projet par rapport à l'ensemble de la commune et de préciser l'emprise à déclasser

Pièce n°4 : Un plan des lieux plus précis matérialisant les aménagements futurs

Pièce n°5 : Un état parcellaire au cadastre identifiant les propriétaires des parcelles voisines au projet de déclassement

Pièce n°6 : La nomenclature des voies et des équipements annexes et les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de la voie

DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE
PRIVE COMMUNAL EN VUE SA DESAFFECTATION ET DE SON ALIENATION

CHEMIN COMMUNAL DU CHATEAU D'EAU

1 - DELIBERATION DE MISE A L'ENQUETE

Conseil Municipal Réunion du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué, s'est réuni salle de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBIN, Maire.

Étaient présents : M. Laurent ROBIN, Mme Laura GLASS, M. Jean BARREAU, Mme Laurence FLEURY, M. Yannick LE BLEIS, Mme Élisabeth MORICE, M. Yves BATARD, Mme Valérie TRICHET, Mme Mélanie PELLERIN, Mme Françoise BRISSON, M. Yves MAUBOUSSIN, M. Antoine MICHAUD, Mme Marie-Noëlle PEYREGA, M. Fredy NORMAND, Mme Aurélie TREMAN, Mme Katia GILET, M. Gaston LE ROY, Mme Corinne GENTÉ, M. Daniel JACOT, M. Bruno EZEQUEL, Mme Joëlle THABARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Éric TONDAT, Mme Marie MICHAUD, Mme Claudia SÉJOURNÉ, M. Michel KINN, M. Christophe FLEURY, Mme Armelle GUÉNOLÉ formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme Sylvie PLATEL (pouvoir à Mme Valérie TRICHET), Mme Patricia GUICHARD (pouvoir à M. Antoine MICHAUD), Mme Véronique MULLET (pouvoir à Mme Katia GILET).

Excusés : M. Maximilien LEDUC, M. Michel BORDONADO.

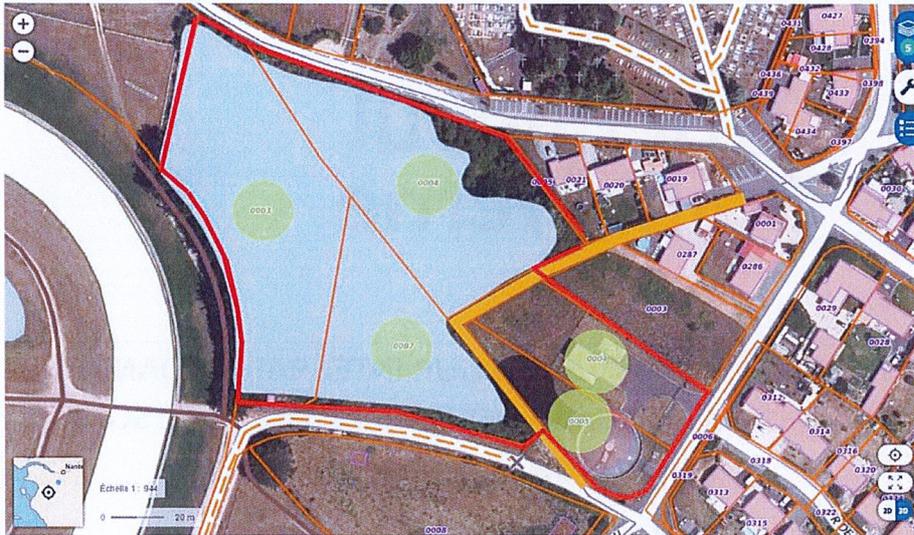
Mme Marie MICHAUD a été élue secrétaire de séance.

Présents : 28 Votants : 31

OBJET : Déclassement du chemin rural du château d'eau

Dans le cadre du projet de sécurisation du plan d'eau de l'hippodrome, Atlantic'eau a sollicité la commune de Machecoul-St Même pour acquérir une partie du chemin qui le borde.

Ce chemin est classé dans le domaine des voiries publiques communales et il figure sur le cadastre. Pour autant, l'observation sur site ne permet pas de



-  Parcelles propriétés d'Atlantic'Eau
-  Chemin communal de l'Hippodrome
-  Sécurisation du site par l'installation de barrières par Atlantic'Eau

La réalisation de ce projet nécessite, dans un premier temps, le déclassement du chemin du domaine public communal au domaine privé communal puis sa cession à Atlantic'eau.

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser le plan d'eau de l'hippodrome ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au déclassement du chemin ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ◆ AUTORISE le lancement de la procédure relative au déclassement du chemin
- ◆ AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

044-200056455-20240606-2-DE

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

Laurent ROBIN,
Le Maire

Réception par le Préfet : 06-06-2024

Publication le : 06-06-2024



**DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL POUR INTEGRATION DANS LE
DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN VUE SA DESAFFECTATION ET DE SON
ALIENATION**

CHEMIN COMMUNAL DU CHATEAU D'EAU

2 - NOTICE EXPLICATIVE

A – contexte législatif de la procédure

B – localisation du projet

C – objet de la procédure

**DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL POUR INTEGRATION DANS LE
DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN VUE SA DESAFFECTATION ET DE SON
ALIENATION**

CHEMIN COMMUNAL DU CHATEAU D'EAU

A – Contexte législatif de la procédure

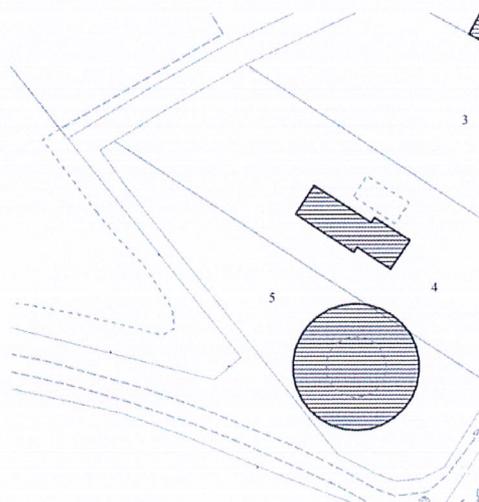
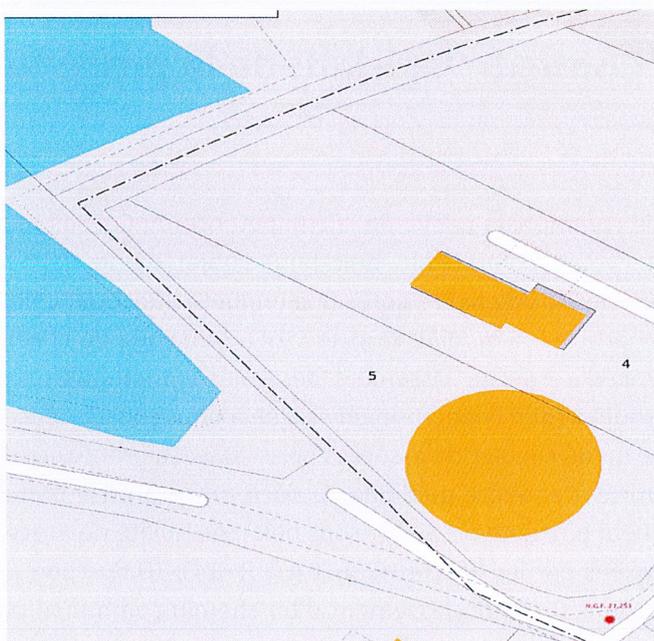
La gestion de la voirie communale relève de la compétence du Conseil municipal. Toute décision de désaffectation de voirie communale doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante, prise selon les cas de figure après une enquête publique. L'Ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 – article 5 a modifié l'article L.141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de déclassement des voies communales est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. La procédure de désaffectation étant, dans notre cas, soumise à enquête publique, la décision sera prise par délibération du Conseil municipal après enquête publique préalable sous peine de nullité de procédure. Les modalités de cette enquête sont fixées par les articles R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière. Le dossier d'enquête portant sur le déclassement d'un chemin communal pour intégration dans le domaine privé communal en vue de sa désaffectation et de son aliénation – Chemin communal du Château d'eau comprend :

- * La délibération de mise à l'enquête
- * Une notice explicative
- * Un plan de situation
- * Un plan des lieux
- * Un état parcellaire
- * La nomenclature des voies et des équipements annexes et les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de la voie.

DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL POUR INTEGRATION DANS LE
DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN VUE SA DESAFFECTATION ET DE SON
ALIENATION

CHEMIN COMMUNAL DU CHATEAU D'EAU

B – Localisation du projet



**DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL POUR INTEGRATION DANS LE
DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN VUE SA DESAFFECTATION ET DE SON
ALIENATION**

CHEMIN COMMUNAL DU CHATEAU D'EAU

C – Objet de la procédure

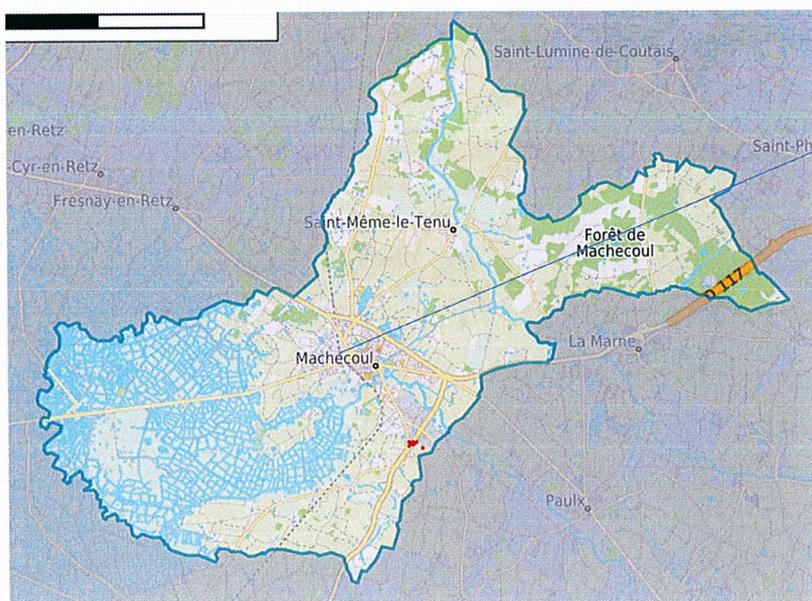
La procédure de déclassement d'un chemin communal (chemin communal du château d'eau) en vue de son aliénation est nécessaire pour le projet urbain suivant :

Mise en sécurité du plan d'eau appartenant à ATLANTIC'EAU.

DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL POUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN VUE SA DESAFFECTATION ET DE SON ALIENATION

CHEMIN COMMUNAL DU CHATEAU D'EAU

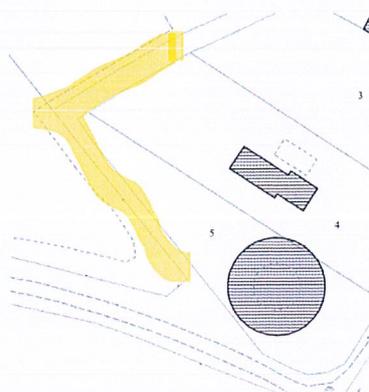
3 - PLAN DE SITUATION LOCALISANT LE PROJET PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE



Localisation du projet

EMPRISE A DECLASSER

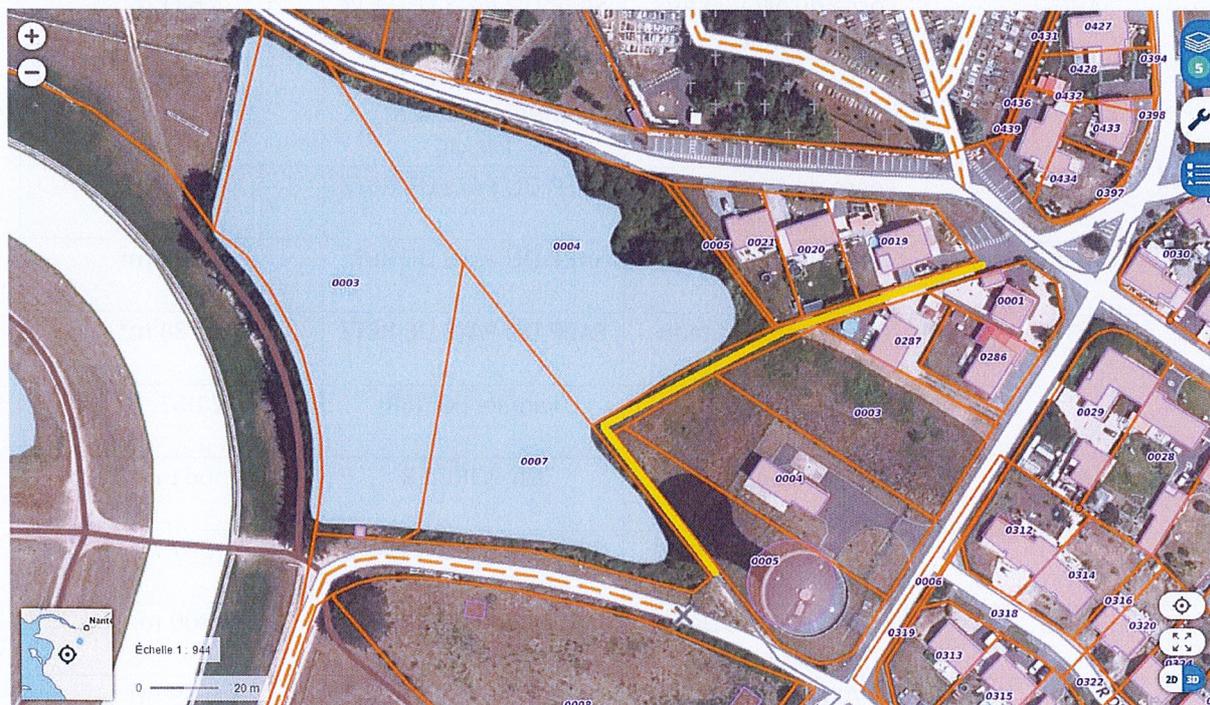
Emprise à déclasser 360 m²



DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL POUR INTEGRATION DANS LE
DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN VUE SA DESAFFECTATION ET DE SON
ALIENATION

CHEMIN COMMUNAL DU CHATEAU D'EAU

4 - PLAN DES LIEUX MATERIALISANT LES AMENAGEMENTS FUTURS



**DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL POUR INTEGRATION DANS LE
DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN VUE SA DESAFFECTATION ET DE SON
ALIENATION**

CHEMIN COMMUNAL DU CHATEAU D'EAU

**5 - ETAT PARCELLAIRE AU CADASTRE IDENTIFIANT LES
PROPRIETAIRES DES PARCELLES VOISINES AU PROJET DE
DECLASSEMENT**

Numéro de parcelle	Adresse	Propriétaire	surface
AB 7	Fosse du Moulin aux Moines	SAEP DU PAYS DE RETZ	3 631 m ²
AB 4	Fosse du Moulin aux moines	COMMUNE DE MACHECOUL ST MEME	5 509 m ²
AB 5	Fosse du Moulin aux Moines	SAEP DU PAYS DE RETZ	74 m ²
AC 5	Chemin du Château d'eau	SAEP DU PAYS DE RETZ	1 688 m ²
AC 4	Chemin du Château d'eau	SAEP DU PAYS DE RETZ	2 284 m ²
AC 3	Chemin du Château d'eau	Famille FOTIER	2 061 m ²
AB 21	29 allée Notre Dame de la Chaume	Mr FORCIER	641 m ²
AB 20	27 allée Notre Dame de la Chaume	Mr QUILLAUD – Mme BATARD	587 m ²
AB 19	25 Allée Notre Dame de la Chaume	Mr et Mme POUPON	800 m ²
AC 1	23 Allée Notre Dame de la Chaume	Mme BEILLEVERT	539 m ²
AC 287	4 Chemin du Château d'Eau	Mr BOSSIS et Mme LEROUX	584 m ²

**DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL POUR INTEGRATION DANS LE
DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN VUE SA DESAFFECTATION ET DE SON
ALIENATION**

CHEMIN COMMUNAL DU CHATEAU D'EAU

**6 - NOMENCLATURE DES VOIES ET DES EQUIPEMENTS
ANNEXES ET LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'ETAT
D'ENTRETIEN DE LA VOIE**

Caractéristiques :

Chemin communal en herbe non entretenu depuis de nombreuses années.

Ce chemin communal n'est plus affecté à l'usage des piétons depuis de nombreuses années.

Ce chemin communal ne permet pas la circulation de véhicules et de piétons en raison de son état.